

Vérification du Processus des approvisionnements, des comptes créditeurs et de paiements
Réponse et plan d'action de la direction – Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p>Recommandation 1</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel veille à ce que le flux de travail et les avis automatisés du système appuyant le travail des comités de contrôle des contrats et des demandes soient harmonisés avec le processus d'examen sous-jacent.</i></p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>La Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM) a compris l'identification de possibilités de remplacer le Système de demandes et de rapports relatifs aux contrats (SDRC) dans son plan opérationnel de 2011-2012. Une évaluation d'une migration potentielle vers une solution SAP est actuellement en cours. Si cette possibilité ne peut être mise en œuvre, des solutions alternatives seront prises en considération. Dans l'interim, un processus visant à régler les problèmes liés au système a été élaboré et mis en œuvre.</p>	<p>Rapport d'étude avec des recommandations de la migration de SAP</p>	<p>29 juin 2012</p>	<p>DGCM – Direction des opérations financières (DOF), Direction de la gestion du matériel et des biens (DGMB)</p>
		<p>Rapport d'étude d'une solution alternative avec des recommandations, au besoin</p>	<p>31 octobre 2012</p>	<p>DGCM – DOF, (DGMB)</p>
		<p>Plan de mise en œuvre de migration élaboré et approuvé</p>	<p>31 décembre 2012</p>	<p>DGCM – DOF, (DGMB)</p>
<p>Recommandation 2</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel veille à ce que la stratégie de surveillance révisée soit fondée sur une évaluation exhaustive des risques, incluant l'étendue et le calendrier de la vérification</i></p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>La Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM) a revalidé les diagrammes et les matrices de contrôles d'approvisionnement, de comptes créditeurs et de paiements avec les régions. Cette information sera utilisée pour examiner la stratégie de surveillance selon une nouvelle évaluation des risques. Cette stratégie identifiera les contrôles clés devant être mis à l'essai avec une portée (essai</p>	<p>Nouvelle évaluation des risques</p>	<p>29 juin 2012</p>	<p>DGCM - DOF Division du contrôle interne (DCI)</p>
		<p>Stratégie de surveillance axée sur les risques révisée</p>	<p>29 juin 2012</p>	<p>DGCM - DOF (DCI)</p>

Vérification du Processus des approvisionnements, des comptes créditeurs et de paiements
Réponse et plan d'action de la direction – Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<i>continue pour le Processus d'approvisionnement, de comptes créditeurs et de paiements.</i>	réduit ou complet) ainsi qu'avec le calendrier pour le Processus d'approvisionnement, de comptes créditeurs et de paiements. La mise en œuvre de la stratégie sera achevée en menant des essais pertinents, suivi d'un rapport identifiant les lacunes et les mesures correctives.	Rapport sur les résultats de la surveillance, y compris l'identification des lacunes et des mesures correctives	31 décembre 2012	DGCM - DOF (DCI)
<p>Recommandation 3</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel, en collaboration avec les sous-ministres adjoints de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits et de la Direction générale des régions et des programmes, veillent à ce que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les demandes d'achat soient utilisées le cas échéant;</i> ▪ <i>les contrats écrits soient mis en place pour l'acquisition de</i> 	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>La Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM) travaillera avec la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPIN) pour élaborer des processus clairs pour la mise en œuvre des commandes d'achat locales (CAL), alignées avec les directives des marchés de services de la DGCM, pour assurer que les contrats sont mis en place, le cas échéant, pour les services de santé mentale.</p>	Élaborer le processus pour la mise en œuvre des CAL pour les services en santé mentale	1 ^{er} mars 2013	DGCM - DOF (DGMB) en collaboration avec la DGSPNI et la Direction générale des régions et des programmes (DGRP)
		Communiqué afin d'informer tous les intervenants principaux au sujet du processus	29 mars 2013	DGCM - DOF (DGMB) en collaboration avec la DGSPNI et la DGRP
	La DGCM communiquera l'importance de l'utilisation appropriée des demandes d'achat et l'exigence que les contrats écrits soient mis en place avant l'acquisition de biens ou de services.	Nouvelles de Santé Canada	30 mars 2012	DGCM - DOF (DGMB)

Vérification du Processus des approvisionnements, des comptes créditeurs et de paiements
Réponse et plan d'action de la direction – Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p><i>services de santé mentale non couverts en vertu du Programme des services de santé non assurés.</i></p>		<p>Article destiné à la communauté des agents d'approvisionnement dans le bulletin des nouvelles</p>	<p>28 septembre 2012</p>	<p>DGCM - DOF (DGMB)</p>
	<p>La DGCM intégrera l'évaluation de l'utilisation appropriée des contrats de services de santé mentale à l'Exercice annuel de vérification des contrats.</p>	<p>Processus de vérification des contrats annuel et questionnaire modifié</p>	<p>30 novembre 2012</p>	<p>DGCM - DOF (DGMB)</p>
<p>Recommandation 4</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel, en collaboration avec le sous-ministre adjoint de la Direction générale des régions et des programmes, veille à ce que des documents et des renseignements complets et précis soient entrés dans le Système de demandes et de rapports relatifs aux contrats du Ministère.</i></p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>La Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM) s'assurera que les exigences en matière de documents pour soutenir le flux de travail concernant les contrats sont comprises dans la discussion portant sur la stratégie de migration du Système de demandes et de rapports relatifs aux contrats dans la recommandation 1 du rapport de vérification.</p>	<p>Voir la recommandation 1</p>		

Vérification du Processus des approvisionnements, des comptes créditeurs et de paiements
Réponse et plan d'action de la direction – Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p>Recommandation 5</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel, en collaboration avec le sous-ministre adjoint de la Direction générale des régions et des programmes, veille à ce que:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les confirmations de commande soient utilisées de façon appropriée pour l'acquisition de biens et services dans l'absence d'un contrat;</i> ▪ <i>les demandes et les modifications soient approuvées par le membre approprié du Comité de contrôle des contrats et des demandes.</i> 	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>Dans le cadre d'une initiative prioritaire plus large de la Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM), l'approvisionnement au paiement dans SAP, le flux de travail pour l'acquisition de biens et de services sera examiné afin d'assurer la concordance avec les politiques, processus et lignes directrices liés à la passation de marchés.</p>	<p>L'approvisionnement au paiement, Phase II Projet du flux de travail de l'approvisionnement</p>	<p>30 avril 2013</p>	<p>DGCM - DOF (DGMB et Division des opérations et des systèmes comptables)</p>
	<p>La DGCM examinera et améliorera les matériaux de formation, le cas échéant, pour la gestion du matériel et des biens afin d'assurer qu'ils reflètent clairement que la confirmation de commande doit être utilisée seulement dans des cas exceptionnels. Elle mènera aussi des séances de sensibilisation avec les membres des comités de contrôle des contrats et des demandes (CCCD) afin de mettre l'accent sur la nécessité d'appliquer les politiques, les processus et les lignes directrices du Ministère, y compris l'exigence que les présidents des CCCD doivent approuver les demandes d'achat supérieures à 25 000 \$ et les modifications de contrat.</p>	<p>Matériel de formation de la gestion du matériel et des biens amélioré</p> <p>Séances de sensibilisation aux membres du CCCD à l'intérieur d'une période de 9 mois</p>	<p>31 décembre 2012</p>	<p>DGCM - DOF (DGMB)</p>
	<p>La DGCM intégrera l'évaluation de la conformité aux seuils d'approbation à l'Exercice annuel de vérification des contrats.</p>	<p>Processus de vérification des contrats annuel, y compris des mises à l'essai ciblées et les seuils d'approbation</p>	<p>30 novembre 2012</p>	<p>DGCM - DOF (DGMB)</p>